

Communiqué de presse
5/10/2021

JOURNÉE NATIONALE DES AIDANTS 6/10/2021 - L'ADMR INQUIÈTE DE LA NON-PROLONGATION EVENTUELLE EN 2022 DE L'EXPÉRIMENTATION DU DISPOSITIF « RELAYAGE » POUR ACCOMPAGNER LES AIDANTS.

Six heures et demie par jour, tel est le temps que consacre en moyenne en France les 11 millions d'aidants à l'accompagnement de leur proche ! Comment prévenir alors le risque d'épuisement des aidants ? Dans les solutions de répit longue durée proposées par l'ADMR, 1^{er} réseau national associatif de service à la personne : le Relayage, un dispositif en cours d'expérimentation depuis 2019 pour lequel l'ADMR n'a aucune visibilité en 2022. En cette Journée Nationale des Aidants, l'ADMR tire le signal d'alarme...

Relayage, un dispositif expérimenté par 7 fédérations départementales ADMR* depuis plus de deux ans

Au premier trimestre 2019, l'ADMR a fait acte de candidature auprès de la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale) suite à un appel à projet visant à mettre en place des solutions expérimentales de répit et prestations de suppléance à domicile du proche aidant. La solution proposée par l'ADMR est un dispositif permettant à un seul salarié de l'ADMR de remplacer l'aidant au domicile de la personne aidée, jusqu'à 6 jours (5 nuits) consécutifs. Elle offre ainsi du répit à l'aidant qui peut ainsi s'absenter plusieurs jours d'affilé tout en permettant à l'aidé de rester à domicile et au service. Elle donne également à la structure grâce à une dérogation au droit du travail, la possibilité de faire intervenir le même intervenant sur toute la durée de la prestation.

Ce dispositif, au stade expérimental depuis deux années, mis en place dans 7 fédérations départementales ADMR, voit son avenir incertain alors même que 89% des aidants sont prêts à y recourir à nouveau et que 71% se déclarent satisfaits ou très satisfaits. A date aucune information n'a encore été fournie à l'ADMR et à ses partenaires sur sa prolongation en 2022 et la pérennisation du cadre réglementaire concernant les dérogations au droit du travail accordées en 2019. Et pour 2022, aucun financement n'est fléché dans le pré-projet de loi de la sécurité sociale pour ce dispositif. Une situation incertaine pour de nombreuses familles et leurs aidants qui pourraient y avoir recours ; certains services ont même décidé de ne plus proposer cette offre de relayage.

Pour mémoire, le dispositif Relayage proposé par l'ADMR est ouvert sans exception à tous les aidants quelques soit leur situation, leur degré d'épuisement, leur lien avec l'aidé... Il poursuit trois objectifs prioritaires :

- **Faire prendre conscience aux aidants de leur situation et la nécessité de prendre soin d'eux-mêmes** en ayant recours à des solutions de répit pour être en capacité d'accompagner leurs proches le plus longtemps possible.
- **Etre en capacité de proposer aux aidants des solutions fiables et faciles à déployer** leur permettant de disposer de moments de répit.
- **Ne pas déstabiliser la personne accompagnée en lui permettant de rester à son domicile** même en l'absence de son aidant.

CONTACT PRESSE

Agence Profile - Jean-Philippe LECOCCQ
06 87 08 13 48
jplecocq@agence-profile.com

Extrait des Chiffres-Clés Bilan de l'expérimentation des dérogations au droit du travail prévue à l'art.53 de la loi pour un Etat au service d'une société de confiance (Loi ESSOC) / Juin 2021
Ministère des Solidarités et de la Santé / Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées

Les intervenants



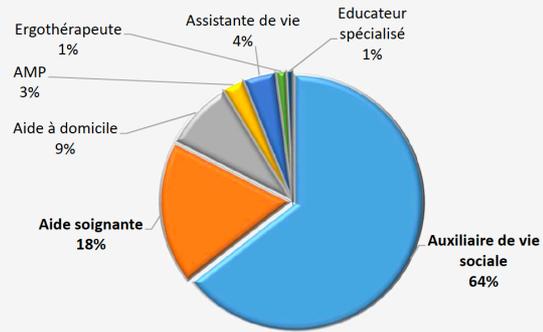
169 intervenants engagés dans l'expérimentation

sur la base du volontariat

Dont 157 ont répondu aux questionnaires

(111 intervenants à domicile et 46 intervenants en séjour de répit)

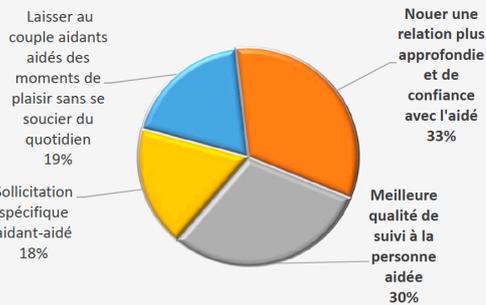
Majoritairement des auxiliaires de vie sociale (64 %)



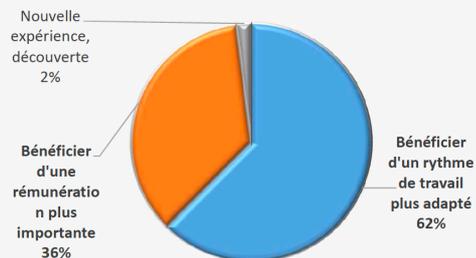
Première expérience sur des prestations de plus de 36 h pour 38 % d'entre eux

Leurs motivations à se mobiliser dans l'expérimentation

Pour apporter de l'amélioration dans la vie des couples aidants pour 71 %



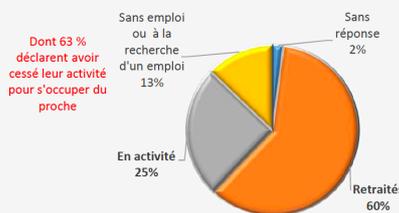
Pour une améliorer leurs conditions de vie pour 30 %



Qui sont les aidants

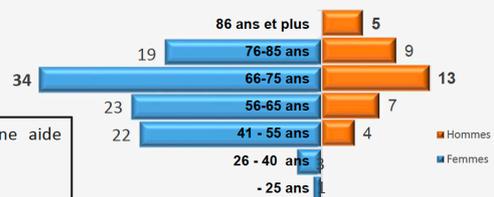
146 couples aidant aidés ont répondu aux questionnaires

60% des aidants sont des retraités, et 25 % sont en activité



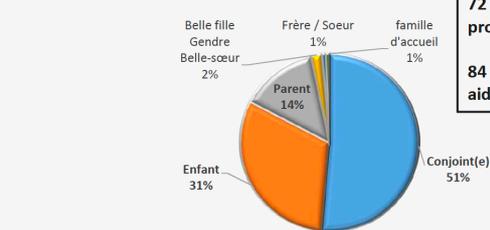
Dont 63 % déclarent avoir cessé leur activité pour s'occuper du proche

73 % des aidants sont des femmes situées majoritairement entre 66-75 ans.

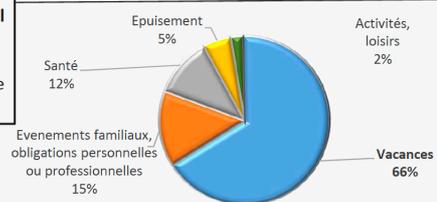


69 % des aidants apportent une aide depuis plus de trois ans
 29 % entre 1 à 3 ans

72 % des aidants déclarent être seul proche aidant.
 84 % habitent au domicile du proche aidé.



51 % des aidants apportent de l'aide à leur conjoint



66 % des aidants ont fait appel à ce type de prestation pour partir en vacances, en week-end, ou changer d'environnement.

CONTACT PRESSE

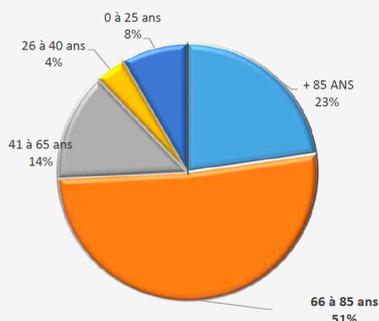
Agence Profile - Jean-Philippe LECOCCQ
 06 87 08 13 48
 jplecocq@agence-profile.com



Les aidés

146 couples aidant aidés ont répondu aux questionnaires

52 % des aidés se situent dans la tranche d'âge de 66 ans à 85 ans.



69% des personnes aidées relèvent d'un degré d'assistance de l'aidant, égal à une assistance permanente y compris la nuit.

53% des aidés se situent principalement sur des territoires de moins 20 000 habitants dont 36 % dans des territoires de moins de 2 000 habitants.

Plus de la moitié des personnes aidées avaient déjà eu recours à des accueils de jour, des services d'aide et de soins à domicile, des PFR, des établissements médico-sociaux....).

* Les 7 fédérations départementales ADMR qui déploient actuellement l'action de Relayage sur leurs territoires sont :

- La fédération ADMR de Charente (16)
- La fédération ADMR de la Drôme (26)
- La fédération ADMR de Loire-Atlantique (44)
- La fédération ADMR de Haute-Marne (52)
- La fédération ADMR de la Mayenne (53)
- La fédération ADMR des Pyrénées Orientales (66)
- La fédération ADMR de l'Yonne (89)

L'ADMR en quelques mots... www.admr.org

Créée en 1945, l'ADMR est le 1^{er} réseau national associatif de service à la personne et un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire. Les 94 000 salariés des 2700 associations locales ADMR, gérées et animées par 85 000 bénévoles, délivrent quotidiennement partout en France services et soins auprès de 720 000 clients (personnes âgées ou vivant avec un handicap, familles et tout public...). L'ADMR propose une large palette de services organisés en 4 pôles : Enfance et Parentalité / Services et soins aux Séniors / Accompagnement du handicap / Entretien de la maison. Depuis 2012, L'ADMR est présidée par Marie-Josée Daquin ; Thierry d'Aboville en est le Secrétaire général depuis 2005.

CONTACT PRESSE

Agence Profile - Jean-Philippe LECOCQ
06 87 08 13 48
jplecocq@agence-profile.com

